

LES OFFRES

Du 21 janvier au 31 décembre 2016

DUO RÉNOVATION

PROFITEZ DES OFFRES DE FINAGAZ
ET VAILLANT



Chaudière murale gaz à condensation

ECOTEC PLUS

(MODÈLES 25 ET 30KW,
HORS ECOTEC PLUS
SYSTÈMES)



Jusqu'à **107%**
de rendement
énergétique



+ PRODUIT

- Performance
- Combustion complète
- Qualité de conception
- Simplicité d'utilisation

L'offre VAILLANT

100 €^{TTC}

+

L'offre FINAGAZ

600 €^{TTC}

=

700 €^{TTC}
d'économie

Chaudière sol gaz à condensation

ECOVIT EXCLUSIVE



Jusqu'à **107%**
de rendement
énergétique



+ PRODUIT

- Longévité et fiabilité
- Brûleur modulant
- Facilité d'utilisation

L'offre VAILLANT

100 €^{TTC}

+

L'offre FINAGAZ

600 €^{TTC}

=

700 €^{TTC}
d'économie

et en + Profitez de 30%⁽³⁾ de crédit d'impôt



Comment profiter de l'offre ?

Les offres **VAILLANT** et **FINAGAZ** sont valables pour toute signature d'un nouveau contrat de fourniture de gaz propane **FINAGAZ** entre le 21/01/2016 et le 31/12/2016.

L'offre **VAILLANT**

Envoyez ce coupon avant le 01/01/2017 accompagné :

- d'une copie de facture d'achat du produit éligible datée entre le 21/01/2016 et le 31/12/2016
- de votre numéro de contrat FINAGAZ

à l'adresse suivante :

OPERATION VAILLANT – FINAGAZ
X856
SOGEC GESTION
91973 COURTABOEUF CEDEX

L'offre **FINAGAZ**

Référez-vous aux modalités de remboursement précisées au dos de la pochette Duo Rénovation, ou contactez votre conseiller **FINAGAZ** au

0 820 041 234

Service 0,12 € / min
+ prix appel

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OFFRES
SUR www.finagaz.fr**

- (1) 100 € TTC remboursés aux particuliers pour l'achat et la pose d'une chaudière à condensation ecoVIT exclusiv ou ecoTEC plus (25 ou 35 kW). Remboursement par chèque bancaire dans un délai d'un mois maximum après la clôture de l'opération.
Offre limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse) et non cumulable d'autres promotions Vaillant ou les offres de prêts proposées par la Banque Solfea. Les informations à caractère personnel recueillies sont utilisées pour la gestion de l'offre et peuvent être utilisées à des fins commerciales. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus, à l'attention du "Service marketing Vaillant".
- (2) Retrouvez l'ensemble des modalités de remboursement des offres FINAGAZ sur la pochette Duo Rénovation.
- (3) Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) permet de déduire de l'impôt sur le revenu 30% des dépenses d'équipements éligibles et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique sur la résidence principale (taux unique sans obligation de réaliser un bouquet de travaux). Il s'applique aux dépenses payées à compter du 1^{er} janvier 2016. Le recours à des professionnels portant la mention RGE, « reconnu garant de l'environnement » est nécessaire. Conditions intégrales du CITE sur impots.gouv.fr



FINAGAZ SAS - Immeuble Wilson - 48 avenue Général de Gaulle 92800 Puteaux - RCS Nanterre 582 018966
VAILLANT Group France SAS - 8 avenue Pablo Picasso 94132 Fontenay-sous-bois Cedex - SA au capital de 7 328 460 - 301 917 233 RCS CRETEIL
Impression : Advence - Conception graphique : R2D2 Communication - Illustration : ©CLOD



FINAGAZ

BIEN PLUS QUE DE L'ÉNERGIE

www.finagaz.fr